

## AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024\_09\_02-DE  
Reçu le 23/09/2024Aunis-  
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 septembre 2024  
DELIBERATION n°2024\_09\_02AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE SURGERES (PEM) –  
APPEL D'OFFRES -ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX ET AUTORISATION  
DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	40	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU – Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE (a reçu pouvoir de Pascal MAGINOT) - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascale BERTEAU - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) – Laurent ROUFFET - Jean-Yves ROUSSEAU - Stéphane AUGÉ – Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN			
<b>Absents :</b>			
Christelle GRASSO (excusée), Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Steve GABET (excusé), David CHAMARD, Matthieu CADOT, Martine LLEU, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD	<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 septembre 2024	<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 23 SEP. 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 11 septembre 2024	n°: 017-200041614-20240917-2024_09_02-DE <b>Date de publication sur le site Internet :</b> 10 OCT. 2024

**AR Prefecture**

017-200041614-20240917-2024\_09\_02-DE  
Reçu le 23/09/2024

**AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE SURGERES (PEM) – APPEL D'OFFRES –  
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE PRESIDENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, relatifs aux groupements de commandes,

**Vu** les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 de Code de la Commande Publique, relatifs à la passation de marchés en procédure d'appel d'offres ouvert,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2024\_04\_13 en date du 15 avril 2024, décidant la constitution d'un groupement de commande avec le Département de la Charente Maritime pour la réalisation des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères,

**Vu** la convention de groupement de commande, signée avec le Département de la Charente Maritime le 20 juin 2024, concernant les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères – Lot n°1 – Voirie Réseaux Divers,

**Vu** la consultation lancée le 4 juillet 2024, concernant les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères,

**Vu** le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commande, en date du 16 septembre 2024, en charge d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché pour le lot n°1 (Voirie – Réseaux Divers),

**Vu** le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Aunis Sud, en date du 16 septembre 2024, en charge d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés pour les lots suivants :

- Lot n°2 (Passerelle et Murs Paysagers),
- Lot n°3 (Eclairage public)
- Lot n°4 (Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain)

**Considérant** que les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères, sont couverts par l'autorisation de programme sur crédits de paiement n° 2015-01 Pôle Gare de Surgères.

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, rappelle que le projet d'aménagement du Pôle Gare dénommé Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères, a pour objectif :

- La piétonisation et la valorisation du parvis de la gare ;
- La réalisation d'un giratoire ;
- L'aménagement d'une passerelle ;
- L'aménagement de deux parkings végétalisés ;
- La création de rampes PMR ;
- L'aménagement d'espaces réservés aux transports en communs et aux taxis ;
- La création d'un tourne à gauche pour sécurisation des échanges entre la Route Départementale et la rue Julia et Maurice Marcou ;
- Le raccordement des pistes cyclables existantes ;
- Le modelage du site par la création de talus et murs paysagers ;
- L'affirmation d'un caractère végétal important à l'aide de nombreuses plantations d'arbres, d'arbustes, de vastes massifs et espaces engazonnés.

Parmi ces aménagements, les parties sous maîtrise d'ouvrage départementale sont la création du giratoire, et l'aménagement des branches nord et sud de ce giratoire sur la Route Départementale n° 939 bis.

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024\_09\_02-DE  
Reçu le 23/09/2024

Le dossier de consultation des entreprises comportait 4 lots :

- Lot n°1 – VRD
- Lot n°2 – Passerelle et murs paysagers
- Lot n°3 – Eclairage public
- Lot n°4 – Aménagements paysagers et mobilier urbain

Seul le lot n°1 est concerné par le groupement de commandes avec le Département.  
Les autres lots sont à la charge exclusive de la Communauté de Communes.

Le lot n°1 – VRD, était ouvert à variante sur le planning et le phasage des travaux, et pour la part Départementale sur la structure de chaussée.

Le lot n°4 - Aménagements paysagers et mobilier urbain, comportait 2 tranches optionnelles :

- Tranche Optionnelle n°1 (TO1) : Fourniture de Mobiliers (Bancs, banquettes et abris bus)
- Tranche Optionnelle n°2 (TO2) : Fourniture et pose d'un abris vélo sécurisé

L'estimation des travaux établie aux conditions économiques du mois de juin 2024, était pour la Communauté de Communes Aunis Sud, de 4 515 721,60 € HT, répartie comme suit :

- Lot n°1 (Part Communauté de Communes Aunis Sud) : 2 019 747,00 € HT
- Lot n°2 : 1 587 326,60 € HT
- Lot n°3 : 433 600,00 € HT
- Lot n°4 : 475 048,00 € HT (Tranche Ferme + Tranches Optionnelles)

**Monsieur le Président** indique que trois offres ont été remises pour les lots n° 1 - 2 et 4, et que cinq offres ont été remises pour le lot n°3. Après l'ouverture des plis, les Commissions d'Appels d'Offres respectives, ont procédé à l'examen des candidatures et des offres selon les critères qui avaient été précisés au règlement de consultation :

- Pour les lots n° 1 et 3 : Prix des prestations (60 %) et Valeur technique de l'offre (40 %)
- Pour les lots n° 2 et 4 : Prix des prestations (40 %) et Valeur technique de l'offre (60 %)

Concernant le lot n°1, les 3 entreprises ayant présenté une offre, ont proposé une variante au niveau de la structure de chaussée de la voirie départementale, et une seule a proposé une variante sur le planning et le phasage des travaux.

Les entreprises retenues par les Commissions d'Appels d'Offres respectives, sont les suivantes :

Lots n°	Libellé	Entreprises proposées	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
1	Voirie et Réseaux Divers	EIFFAGE ROUTE SO	<u>Variante n° 3</u> 1 545 828,05 €	1 854 993,66 €
2	Passerelle et Murs Paysagers	Groupement : Entreprise BONNET / DL ATLANTIQUE	1 931 964,13 €	2 318 356,96 €
3	Eclairage public	GUILBAUD	323 714,00 €	388 456,80 €
4	Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain	IDVERDE	TF : 262 011,50 € TO1 : 56 130,00 € TO2 : 57 840,00 €	451 177,80 €
Montant Total			4 177 487,68 €	5 012 985,22 €

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024\_09\_02-DE  
Reçu le 23/09/2024

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents marchés de travaux et l'ensemble de leurs pièces constitutives, pour un montant total de 4 177 487,68 € soit 5 012 985,22 € TTC et répartis selon les 4 lots suivants :

Lots n°	Libellé	Entreprises proposées	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
1	Voirie et Réseaux Divers	EIFPAGE ROUTE SO	Variante n° 3 1 545 828,05 €	1 854 993,66 €
2	Passerelle et Murs Paysagers	Groupement : Entreprise BONNET / DL ATLANTIQUE	1 931 964,13 €	2 318 356,96 €
3	Eclairage public	GUILBAUD	323 714,00 €	388 456,80 €
4	Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain	IDVERDE	IF : 262 011,50 € TO1 : 56 130,00 € TO2 : 57 840,00 €	451 177,80 €
Montant Total			4 177 487,68 €	5 012 985,22 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre,  
Fait à Surgères,  
Le 19 septembre 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.